STROC
CREATIVE CONTRACTOR

Avis de convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire de Stroc Industrie, Société Anonyme au capital de 62.425.750,00 Dhs et dont le siège social est à Had Soualem, Zone Industrielle, Zone industrielle, lot 145, immatriculée au Registre de Commerce de Berrechid, sous le numéro 1489, se tiendra **par visioconférence**

le vendredi 24 juillet 2020 à 10h.

A L'EFFET DE DÉLIBÉRER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de STROC pour l'année 2019 ;
- Affectation du résultat 2019 ;
- Conventions réglementées ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes ;
- Jetons de présence ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2019 est disponible sur le site internet de la société (www.stroc.com) dans la rubrique Communication > Publications.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée par visioconférence sont priés de prendre contact par courriel à l'adresse email r.leguellec@stroc.ma ou par téléphone au 06.61.15.23.62 au plus tard le 21 juillet à 12 heures.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au Siège Social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au 4, rue des Tabors, Oasis, Casablanca.

Le projet de résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les états de synthèse, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort une perte nette de 103.749.012,38 dirhams.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs, au Président et aux Commissaires aux Comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les états de synthèses font apparaître une perte nette de 103.749.012,38 dirhams, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de l'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice 2019 : -103.749.012,38 dirhams
- Mise en réserve légale 5 % : 0 dirhams
- Dividendes : 0 dirham
- Report à nouveau : -103.749.012,38 dirhams

Concernant la question de la comptabilisation des pénalités de retard de paiement, l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de ne prendre aucune décision concernant la comptabilisation des intérêts de retard et des modalités de paiement afin de préserver la relation commerciale avec les clients de la Société.

Après affectation du résultat selon ce qui précède, le compte « report à nouveau » présenterait donc un solde débiteur de 597.809.999,95 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05, approuve le renouvellement desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Nabil ZIATT, Hicham ZIATT, Réda ZIATT et Ronan LE GUELLEC, ainsi que la personne morale AL ISTIMRAR Holding pour une durée de six (6) années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, le mandat du Commissaire aux Comptes BDO représenté par Monsieur Zakaria FAHIM.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas distribuer de jetons de présence au titre de l'exercice 2019, compte tenu de la situation de l'entreprise.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites.

BILAN ACTIF (MODÈLE NORMAL)

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs□(A)	17 527 088,24	16 278 698,32	1 248 389,92	1 841 609,32
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 527 088,24	16 278 698,32	1 248 389,92	1 841 609,32
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles□(B)	11 449 087,47	11 397 048,02	52 039,45	609 957,41
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 449 087,47	11 397 048,02	52 039,45	609 957,41
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles □(C)	**365 628 546,73**	**76 172 895,71**	**289 455 651,02**	300 885 746,65
Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
Constructions	66 690 673,66	14 769 134,55	51 921 539,11	66 899 522,19
Installations techniques, matériel et outillage	47 734 067,75	42 761 101,33	24 972 966,42	30 189 043,24
Matériel de transport	3 369 606,64	2 915 279,12	454 326,51	1 362 116,51
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	17 110 297,40	16 319 381,13	1 790 916,27	2 407 482,10
Autres immobilisations corporelles	487 244,29	407 999,57	79 244,72	89 924,62
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières□(D)	**37 562 782,54**	**21 354 994,89**	**16 207 787,65**	18 812 630,07
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	16 207 787,65		16 207 787,65	18 142 873,07
Titres de participation	21 354 994,89	21 354 994,89		669 760,00
Autres titres immobilisés				
Ecarts de conversion actif□ (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	432 167 504,98	125 203 636,94	306 963 868,04	322 149 746,35
Stocks□(F)	14 368 692,23		14 368 692,23	44 373 526,04
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	11 204 094,41		11 204 094,41	14 851 807,11
Produits en cours	3 164 597,82		3 164 597,82	31 522 018,93
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
Créances de l'actif circulant□(G)	**231 333 667,61**	**74 777 123,30**	**156 556 544,21**	203 366 791,02
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	12 392 237,23		12 392 237,23	14 310 883,77
Clients et comptes rattachés	96 143 523,44	14 224 738,28	81 918 785,16	108 974 021,91
Personnel				4 000,00
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	81 580 607,00	60 552 585,02	21 028 021,98	23 664 532,39
Comptes de régularisation- Actif	2 963 301,22		2 963 301,22	2 492 232,66
Titres valeurs de placement□(H)	**4 005 852,25**		**4 005 852,25**	4 000 852,25
Ecarts de conversion actif□ (I)□Eléments circulants	**313 640,85**		**313 640,85**	
TOTAL II (F+G+H+I)	**252 021 852,84**	**74 777 123,30**	**177 244 729,54**	273 746 169,31
Trésorerie- Actif	1 764 637,57		1 764 637,57	660 742,21
Banques, T.G et C.C.P	1 569 080,18		1 569 080,18	522 321,26
Caisse, Régie d'avances et acomptes	79 987,42		79 987,42	138 440,95
TOTAL III	**1 764 637,57**		**1 764 637,57**	660 742,21
TOTAL GENERAL I+II+III	**685 953 995,39**	**199 980 760,24**	**485 973 235,15**	596 556 677,77

BILAN PASSIF (MODÈLE NORMAL)

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	-209 807 002,17	-106 032 108,62
Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 108,00	88 574 108,00
Ecarts de réévaluation	234 026 817,08	234 052 398,56
Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	-494 060 987,57	-377 889 984,06
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	-103 749 012,38	-116 201 303,81
Total des capitaux propres (A)	**-209 807 002,17**	-106 032 108,62
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	137 530 134,81	137 530 134,81
Autres dettes de financement	137 530 134,81	137 530 134,81
Provisions durables pour risques et charges (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Ecarts de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	-72 276 865,36	31 498 026,19
Dettes du passif circulant (F)	466 590 890,51	465 827 692,41
Fournisseurs et comptes rattachés	256 287 924,39	268 739 828,79
Clients créditeurs, avances et acomptes	4 056 185,74	14 555 629,40
Personnel	15 113 145,26	18 562 421,61
Organismes sociaux	41 345 141,73	33 140 747,66
Etat	99 804 719,39	108 234 468,27
Autres créanciers	1 986 922,55	2 121 727,42
Comptes de régularisation passif	8 253 983,15	2 142 940,63
Autres provisions pour risques et charges (G)	**19 500 567,15**	12 661 806,74
TOTAL II (F+G+H)	**464 222 990,46**	476 906 779,25
TRESORERIE PASSIF	**94 027 110,06**	88 151 870,25
Crédits de trésorerie		
Banques (Soldes créditeurs)	94 027 110,06	88 151 870,25
TOTAL III	**94 027 110,06**	88 151 870,25
TOTAL GENERAL I+II+III	**485 973 235,15**	596 556 677,77

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 228 226,55	1 173 015,91	26 401 242,46	12 881 733,10
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	59 841 936,20	1 173 015,91	61 014 952,11	46 646 575,99
Chiffres d'affaires	**59 841 936,20**	**1 173 015,91**	**61 014 952,11**	**46 646 575,99**
Variation de stocks de produits (1)	-46 357 421,11		-46 357 421,11	-46 263 201,37
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : transferts de charges	11 743 711,46		11 743 711,46	12 498 358,48
Total I	**25 228 226,55**	**1 173 015,91**	**26 401 242,46**	12 881 733,10
CHARGES D'EXPLOITATION	**101 074 864,49**	**4 351 418,69**	**105 426 283,18**	138 903 889,80
Achats revendus(2) de marchandises				
Achats consommés(2) de matières et fournitures	14 025 136,47	2 403 614,44	16 428 750,91	20 795 592,16
Autres charges externes	7 130 751,69	1 651 906,25	8 782 656,90	11 485 471,55
Charges de personnel	31 241 185,88		31 241 185,88	40 689 625,60
Autres charges d'exploitation		500,00	500,00	
Dotations d'exploitation	47 948 329,74	129 079,30	48 077 409,04	41 113 053,11
Total II	**101 074 864,49**	**4 351 418,69**	**105 426 283,18**	138 903 889,80
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-75 846 637,94	-3 178 402,78	-79 025 040,72	-126 022 156,75
PRODUITS FINANCIERS	654 946,89	3 609,41	658 556,30	1 218 880,44
Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
Gains de change	198 923,14	3 609,41	202 532,55	304 989,41
Intérêts et autres produits financiers	78 527,30		78 527,30	613 450,74
Reprises financières ; transfert charges	377 496,45		377 496,45	240 440,29

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)

DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 1 + 2	4
RESULTAT COURANT (III+VI)	-90 351 272,29	-3 191 065,40	-93 542 338,69	-134 306 792,92
PRODUITS NON COURANTS	7 077 848,18		7 077 848,18	51 741 713,06
Produits des cessions d'immobilisations	51 030,00		51 030,00	29 218 700,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	6 156 242,20		6 156 242,20	22 522 963,06
Reprises non courantes ; transferts de charges	870 675,98		870 675,98	
Total VII	**7 077 848,18**		**7 077 848,18**	51 741 713,06
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	113 166,67		113 166,67	25 478 786,40
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	8 909 299,29	2 728 157,58	11 637 456,87	7 824 061,90
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	5 129 205,33		5 129 205,33	1 000,00
Total IX	**14 151 671,29**	**2 728 157,58**	**16 879 828,87**	33 303 858,65
RESULTAT NON COURANT (VII-IX)	-7 073 823,11	-2 728 157,58	-9 801 980,69	18 437 874,51
RESULTAT AVANT IMPOTS (VIII+X)	**-97 425 096,40**	**-5 919 222,98**	**-103 344 319,38**	-115 867 916,41
IMPOTS SUR LES RESULTATS	**404 693,00**		**404 693,00**	333 087,10

KPMG

BDO

Messieurs les Actionnaires
de la société Stroc Industrie
145, Z.I Sahel II, P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **STROC INDUSTRIE SA**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des notes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états font apparaître des capitaux propres négatifs (capitaux propres et assimilés négatifs de (209.807.002) dont une perte nette de (103.749.012). Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Comme précisé au niveau de nos rapports de titre des exercices précédents, nous rappelons l'incertitude qui touche le contrôle d'exploitation de la société STROC. En effet, le 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca a déclaré de matière STROC sous procédure de mise en sauvegarde et en date du 09 mai 2018, cette mise en sauvegarde a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans.

La direction générale estime que les principaux dossiers d'actifs ainsi que les principaux ballons de fonds continueront à apporter les excédent financier à la société durant cette période, ce qui lui permettra de respecter son plan de sauvegarde dans le délai imparti.

De ce fait, les comptes annuels ci-joints ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devrait cesser son activité.

Nous réservons de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE SA en fin d'exercice conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 28 mars 2020 destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.